



QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

QU'EST LA PROTECTION TOTALE SOLARWATT ?

La protection totale SOLARWATT couvre tous les composants de votre installation solaire SOLARWATT. L'assurance dure 5 ans et couvre les vols et les intempéries, ainsi que des pertes, si votre système photovoltaïque n'est pas en mesure de produire en cas de sinistre ou s'il offre un rendement inférieur à celui attendu.

COMMENT PUIS-JE BÉNÉFICIER DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE ?

La société SOLARWATT GmbH a passé un contrat d'assurance de groupe qui permet à tout acquéreur de la Protection totale d'obtenir une couverture d'assurance pour une durée de 5 ans. À la mise en service de l'installation, la couverture d'assurance peut être activée sur Internet par le biais d'une validation en ligne.

COMMENT PUIS-JE ACTIVER LA PROTECTION D'ASSURANCE ?

Vous pouvez activer la Protection totale SOLARWATT en quelques clics sur le site Internet de SOLARWATT. Pour ce faire, vous avez notamment besoin :

- des données relatives au calcul de rentabilité effectué par votre installateur spécialisé
- des numéros de série des modules solaires et des onduleurs à assurer
- le cas échéant, les numéros de série et du scellé de votre système de stockage SOLARWATT.

QUAND LA COUVERTURE D'ASSURANCE PREND-ELLE EFFET ?

La couverture de l'assurance commence lors de la mise en service sur le lieu assuré et dure 5 années. Veuillez renseigner cette date le plus tôt possible. C'est la seule manière de bénéficier immédiatement de la couverture d'assurance.

QUEL JUSTIFICATIF VAIS-JE RECEVOIR UNE FOIS MON INSCRIPTION À LA PROTECTION TOTALE EFFECTUÉE ?

Après validation en ligne, vous recevrez les documents suivants attestant de la couverture d'assurance :

- un certificat d'assurance
- des informations concernant la couverture de l'assurance des installations photovoltaïques de SOLARWATT GmbH.
- une liste de contrôle d'éventuels dommages : que faire en cas de sinistre ?
- Formulaire pour la déclaration de sinistre

QUE SE PASSE-T-IL UNE FOIS LES 5 PREMIÈRES ANNÉES ÉCOULÉES ?

Après les 5 années de couverture d'assurance, Aon vous fera parvenir une offre attrayante pour le maintien de la protection d'assurance de votre système photovoltaïque.

LA PROLONGATION DE LA PROTECTION D'ASSURANCE EST-ELLE ILLIMITÉE ?

Tant que ni vous, ni l'assureur ne résiliez la protection d'assurance existante, le contrat se prolonge d'un an par accord tacite.

MON SYSTÈME DE STOCKAGE SOLARWATT EST-IL COUVERT PAR L'ASSURANCE ?

L'assurance tous risques de votre système de stockage SOLARWATT est garantie par la Protection totale dans la mesure où l'activation requise via le site Internet SOLARWATT a été effectuée en indiquant les numéros de série et du scellé. Le certificat d'assurance correspondant mentionnera le système de stockage séparément.

QUI ASSUME LES GARANTIES DE L'ASSURANCE ?

L'assureur de la Protection totale SOLARWATT est la compagnie d'assurance ERGO. Le suivi des dossiers, des contrats et le traitement des sinistres sont assurés par le courtier en assurances AON.

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

En cas de sinistre, respectez les étapes décrites dans la liste de contrôle transmise, qui a été joint au certificat d'assurance.

EXISTE-T-IL DES EXCLUSIONS DE L'ASSURANCE ?

Les prestations liées à la Protection totale peuvent être mises en œuvre dans tous les pays de l'Union européenne, exception faite de l'Espagne. Sont inclus dans l'assurance

- les installations en métropole française, en toiture, d'une puissance installée allant jusqu'à 1 MWc
- systèmes pour carport SOLARWATT,
- systèmes pour véranda SOLARWATT,
- systèmes en façade SOLARWATT et
- système de stockage SOLARWATT.